

ARDEV SUD-EST

Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante
Siège social : 203, Chemin de Faveyrolles - Espace Combeau - 83190 OLLIOULES
Tél. 04.94.14.07.95 (lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 10h-12h et 14h-17h)
Réception le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Portables : Mme NOWAK 06 21 40 58 60 ou Mme PASSINI 06 75 51 55 41
Adresses mail : ardevasudest@orange.fr et monowak@wanadoo.fr

Monsieur François HOLLANDE
PALAIS DE L'ELYSEE
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Ollioules, le 12 Mars 2015

OBJET : Mon courrier du 7/01/2015 - Votre réponse du 9/02/2015 - **Procès Pénal de l'amiante**

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note que Madame Christiane TAUBIRA, Ministre de la Justice a été informée de la teneur de mon courrier concernant l'ouverture du procès pénal contre les responsables des dégâts causés aux travailleurs de l'amiante. Dans mon courrier, j'insistais particulièrement sur la présence de l'amiante en Corse. A cet égard je vous adresse un CD suite au reportage réalisé en 2009 diffusé lors de l'émission THALASSA. Si vous pouviez consacrer quelques minutes de votre temps à visionner ce reportage, les victimes de l'amiante en Corse vous en seraient reconnaissantes.

L'association dont je suis la Présidente a été auditionnée en Septembre 2009 à l'Assemblée Nationale par Patrick ROY, en compagnie du député de la Haute Corse, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT et d'une dizaine de victimes et familles de victimes de Corse. Nous avons également été auditionnés par les Sénateurs, Messieurs Jean-Marie VANLERENBERGHE, Gérard DERIOT, Jean-Pierre GODEFROY à la Préfecture de Bastia en 2005. Depuis ces auditions, des rapports ont vu le jour certes, mais le problème de l'amiante persiste et dure en Corse puisque des constructions immobilières en terres amiantifères prospèrent, des travaux publics sont toujours en chantier (parkings, agrandissements de chaussées, etc... etc...) et qu'il n'y a pas de centres d'enfouissements légaux pour y déposer tous ces déchets amiantés.

Notre association et ses adhérents attendent du Président que vous êtes des réponses concrètes sur les moyens mis en place afin que de réelles mesures de précaution, et d'interdiction dans le dossier de l'amiante soient rigoureusement mises en place par vous et suivies sur le terrain.

Notre association reste dans l'attente de votre réponse et de celle des Ministères chargés de ce délicat sujet qu'est l'amiante en Corse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération.

La Présidente,
Monique NOWAK